

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la quatrième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 13 avril 2022 à 21h15, au centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| M. Jean-François Vallée | Président |
| Mme Julie Tremblay-Potvin | Vice-présidente |
| Mme Flora Charlet | Secrétaire |
| M. Jacques Latulippe | Trésorier |
| Mme Claudette Arsenault | Administratrice |
| Mme Julie Poisson | Administratrice |
| M. Simon Verret | Administrateur |
| M. Yan Turgeon | Administrateur |
| Mme Adeline Lémeré-Lahaye | Administratrice |

ABSENCES

| | |
|------------------|------------------------------------|
| Mme Jackie Smith | Conseillère municipale de Limoilou |
|------------------|------------------------------------|

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

| | |
|----------------------|---------------------------------------|
| M. Claude Villeneuve | Conseiller municipal Maizerets-Lairet |
| M. Daniel Leclerc | Conseiller en consultation publique |

Outre les personnes mentionnées, 8 personnes ont assisté à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 22-04-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 22-04-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 22-04-03 **Nomination des administrateurs cooptés**
- 22-04-04 **Élection des officiers**
- 22-04-05 **Signataires des effets bancaires**
- 22-04-06 **Comités**
 - 6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue
 - 6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »
 - 6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
 - 6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU
 - 6.5 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 6.6 Table de concertation vélo
 - 6.7 Table de mobilité des quartiers centraux
 - 6.8 Comité logement et gentrification des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.9 Comité environnement des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.10 Comité démocratie municipale des conseils de quartier de Limoilou
 - 6.11 Comité de gestion – Rendez-vous Limoilou
 - 6.12 Coup de pousses de Limoilou
 - 6.13 Limoil'Air
- 22-04-07 **Résolution sur la 1re Avenue**
- 22-04-08 **CVAP**
- 22-04-09 **Trésorerie**
- 22-04-10 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

22-04-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 21 h 15.

22-04-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il propose l'ajout des points *Résolution sur la 1^{re} Avenue, CVAP et Signataires des effets bancaires.*

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 13 avril 2022, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-03 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS COOPTÉS

RÉSOLUTION 22-CA-22 CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES COOPTÉS

Considérant le bulletin de candidature déposé par Mme Bianka Willard

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de nommer Mme Bianka Willard administratrice cooptée au sein du conseil d'administration, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-04 ÉLECTION DES OFFICIERS

RÉSOLUTION 22-CA-23 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E PRÉSIDENT.E DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer M. Simon Verret président du conseil de quartier Lairet, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-24 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Mme Julie Tremblay-Potvin vice-présidente du conseil de quartier Lairet, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-25 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Mme Flora Charlet secrétaire du conseil de quartier Lairet, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-26 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E TRÉSORIE.RE DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arsenault IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer M. Jacques Latulippe trésorier du conseil de quartier Lairet, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-05 SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

RÉSOLUTION 22-CA-27 CONCERNANT LES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Considérant l'élection du conseil d'administration à l'assemblée annuelle de 2022;

Considérant qu'à l'assemblée du conseil d'administration M. Simon Verret a été élu président, Mme Flora Charlet a été élue secrétaire et M. Jacques Latulippe a été élu trésorier du conseil d'administration du conseil de quartier;

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, le secrétaire ou le trésorier;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier Lairet nomme M. Simon Verret, président, Mme Flora Charlet, secrétaire et M. Jacques Latulippe, trésorier, signataires des effets bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Simon Verret explique que le conseil de quartier souhaite, depuis longtemps déjà, que la 1^{re} Avenue fasse l'objet d'une réflexion de la part de la Ville. À ce sujet, il propose une résolution aux membres.

22-04-06 RÉSOLUTION INTÉGRATION DE LA 1^{RE} AVENUE DANS LAIRET COMME ARTÈRE COMMERCIALE AU PLAN COMMERCE 2022-2025

SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de que :

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a ciblé la 1^{re} Avenue parmi les 19 artères commerciales de Québec faisant l'objet des travaux d'élaboration du nouveau Plan commerce 2022-2025;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce nouveau plan cadrent avec la vision du conseil de quartier de Lairet quant au développement de la 1^{re} Avenue, notamment : « l'atteinte d'un équilibre des différents pôles commerciaux à l'échelle de l'agglomération », « favoriser des artères dynamiques, animées et attrayantes »; « un environnement propice à l'émergence d'initiatives innovantes et une économie commerciale plus durable »;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote s'inscrivant dans la continuité du Plan commerce 2022-2025 est en cours et vise à dynamiser et à animer trois artères commerciales situées en périphérie du centre-ville de Québec, à savoir la rue Racine (arrondissement de La Haute-Saint-Charles), l'avenue Royale (arrondissement de Beauport) et l'avenue Myrand (arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge);

CONSIDÉRANT que la 1^{re} Avenue dans Lairet respecte le critère de sélection au projet pilote qui stipule qu'une artère doit être située en périphérie des quartiers

centraux et qu'elle revêt un potentiel de développement équivalent à la rue Racine, à l'avenue Royale et à l'Avenue Myrand;

CONSIDÉRANT que la portion de la 1^{re} Avenue dans Lairet possède un potentiel semblable à celui de ces trois artères en raison de sa largeur (quatre voies de circulation) et pourrait ainsi, à l'instar du projet pilote, faire place en partie à du mobilier urbain à l'image des placettes éphémères des rues partagées ou encore des bacs à fleurs pour verdir l'espace;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan commerce, la Ville indique son souhait d'élaborer une vision des rues commerciales piétonnes pour dynamiser encore davantage les quartiers;

CONSIDÉRANT que le maire de Québec a fait la promesse électorale que tous les districts auraient une rue commerciale;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par la Ville pour se doter d'une nouvelle vision d'aménagement pour la 1^{re} Avenue et dont l'objectif principal est de « valoriser et transformer les secteurs moins conviviaux et contribuer à un milieu urbain cohérent et dynamique »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a amorcé une consultation sur la Vision d'aménagement pour le secteur de la 1^{re} Avenue en novembre 2020 afin d'accompagner la mise en place des différentes composantes du réseau structurant de transport en commun, dont le tramway pour lequel la Ville a ciblé la 1^{re} Avenue en deuxième phase.

CONSIDÉRANT que la Ville a annoncé au Conseil de quartier de Lairet, après des années d'attentes, que la vision de la 1^{re} Avenue n'était plus une priorité et que les travaux en ce sens seront repoussés à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population de Lairet pour la revitalisation de la 1^{re} Avenue en un cœur de quartier convivial et à échelle humaine et pour le développement des terrains d'Hydro-Québec lesquels ont été inclus dans la Vision 1^{re} Avenue en lien avec la venue du réseau de transport structurant;

CONSIDÉRANT la venue potentielle et souhaitée d'une 2^e phase de travaux pour un tramway sur la 1^e Avenue;

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil de quartier depuis plusieurs années pour avoir un plan directeur de la 1^{re} Avenue et la volonté de la Ville que ces modifications se fassent à l'intérieur de la vision de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que, lors d'un état de situation sur l'aménagement et le réaménagement de la 1^{re} Avenue le 9 mars 2016 auprès du conseil de quartier de Lairet, la Ville de Québec avait indiqué qu'une place publique éphémère pourrait être envisagée à court ou moyen terme, à titre de projet expérimental, pour tester les

besoins de la population pour un tel lieu public. La Ville indiquait aussi qu'elle pouvait valider l'opportunité du concept envisagé et un éventuel programme de soutien municipal, suivant des étapes préalables du conseil de quartier à l'effet de valider l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes du milieu, notamment.

CONSIDÉRANT que la 1^{re} Avenue dans Lairet est l'artère commerciale principale du quartier, qu'elle présente une densité intéressante de résidents et de commerces et qu'elle relie le Vieux-Limoilou et Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que Lairet arrive au deuxième rang des quartiers dont la part modale du transport en commun est la plus élevée à Québec (26,6 %) et qu'il y a ainsi un potentiel de développement commercial alimenté tant par le navettage dans le quartier que par des résidents se déplaçant à pied;

CONSIDÉRANT la démolition de l'ancien Métro Dorion (situé du 3243 au 3247, 1^{re} Avenue) début janvier 2022 en vue de la construction d'un bâtiment ne possédant pas de commerce au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT le manque criant de commerces et de services de proximité, en particulier en ce qui concerne l'offre alimentaire;

SUR PROPOSITION DE Simon Verret DÛMENT APPUYÉE PAR Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- à reconnaître le statut d'artère commerciale de la portion de la 1^{re} Avenue située dans le quartier Lairet, c'est-à-dire entre les 24^e et 41^e rues;
- à s'assurer rapidement d'intégrer la 1^{re} Avenue, y compris cette portion de l'avenue, au Plan commerce 2022-2025;
- à relancer, à l'issue du projet pilote pour dynamiser et animer trois premières artères commerciales, la consultation sur la vision d'aménagement pour le secteur de la 1^{re} Avenue et à tenir des consultations spécifiques sur l'avenir des terrains de la friche d'Hydro-Québec (résolution 21-CA-57);
- à réviser le zonage pour mieux encadrer le développement commercial de la 1^{re} Avenue (résolution 22-CA-09).

Le conseil de quartier de Lairet réitère son intérêt à contribuer à l'organisation des consultations sur la Vision d'aménagement pour le secteur de la 1^{re} Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Claudette Arsenault mentionne que plusieurs changements se préparent pour Lairet. Elle explique que c'est près de 2000 logements qui seront construits dans le secteur Fleur de Lys.

22-04-07 CVAP

M. Jean-François Vallée pense que le conseil de quartier devrait se retirer du CVAP pour protester contre le projet de règlement permettant la hausse de la norme sur le nickel, les projets portuaires qui nuisent aux milieux de vie voisins et le grand manque de transparence des instances gouvernementales.

RÉSOLUTION 22-CA-29 CONCERNANT LE RETRAIT DU CONSEIL DE QUARTIER DU COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de se retirer du Comité de vigilance des activités portuaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-08 TRÉSORERIE

Aucun suivi.

22-04-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Jean-François Vallée
Président

Signé

Flora
Secrétaire

Charlet